



PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DES HAUTS-DE-FRANCE BASKETBALL

qui s'est tenu le mardi 8 septembre 2020
à Phalempin à 18h

Présents : Mmes COESTIER E. - HEMBERT S.
MM. DENEUX J. - DERUWEZ O. - DEVOS C. - LEPRETRE G. - LY SIN CHENG JM.
MERLIOT P. - VANHAMME B. - VERKINDT B.

Excusés : Mme NONNON M.
MM. MOLLET D. - TARTARE JM. - WEBER M.

Invités : MM. D'HALLUIN O. - DORMIEU M. - FRYDRYZAK F.

PRESIDENCE – P. MERLIOT

Paul MERLIOT accueille les élus et ouvre la séance.

Il a représenté la FFBB à l'Assemblée Générale de plusieurs Comités Départementaux :

- . CD 60 : réélection de Grégoire PENET. Très bonne AG d'un Comité qui travaille bien.
- . CD 76 : Gérard SALIOU a été réélu également.
- . CD59 Paul MERLIOT était représenté par Jean-Michel LY SIN CHENG : élection de Dorienne GRUSCZYNSKI qui succède à Alain CATTELLE.
- . CD02 : élection de Christophe LESIEUR qui succède à Noël LESAGE.

Paul MERLIOT informe que le terrain 3X3 offert par la FFBB a été livré la semaine dernière. Il remercie Michel DORMIEU, Mathieu HOSSELET et Rémi DUSSART qui ont aidé au déchargement (2 tonnes de matériel). Ce terrain est à la disposition des comités départementaux et des clubs.

La Ligue Hauts-de-France est candidate à l'organisation de l'Open de France 3X3 en 2021. Une réunion est prévue avec le Conseil Régional et la MEL. Trois sites sont possibles : Lille, Arras et Amiens.

Il informe les élus qu'il quittera la réunion à 19h pour assister à une visioconférence fédérale sur les dispositions réglementaires dérogatoires à adopter pour la saison en cours en cas de nouvel arrêt définitif ou temporaire des championnats.

La FFBB a mis en place un groupe de travail national pour revisiter la charte des officiels. Des groupes de travail seront également mis en place dans les Ligues pour réfléchir au niveau local. Les licenciés, clubs et les dirigeants seront consultés. L'objectif est d'augmenter sensiblement le nombre d'arbitres et d'intégrer les arbitres clubs dans la filière de formation FFBB.

Paul MERLIOT rappelle que les automnales auront lieu les 26 et 27 mars 2021.

Il expose un courrier du LMBC qui demande qu'un de ses joueurs soit autorisé à jouer à la fois en U15 région et en U15 Elite sans que la participation à trois matchs en U15 Elite l'empêche de continuer à jouer en U15 Elite Région.

Le Bureau suit l'avis de la Commission Technique et autorise ce joueur, à titre dérogatoire, à participer à la fois au championnat U15 région et au championnat U15 Elite.

Il expose un courrier d'une joueuse de Saint-Saulve qui demande une mutation hors délai pour aller jouer à Onnaing.

La Ligue n'a pas de compétence en termes de qualification et informe que la joueuse doit transmettre sa demande au CD59.

Enfin, le Président revient sur le Campus FFBB qui a eu lieu à Dax et où les modules étaient très intéressants.

SECRETAIRE GENERAL – O. DERUWEZ

Olivier DERUWEZ informe que la demande d'aide à l'emploi pour l'embauche de Rémi Dussart a été acceptée par la DRJSCS. Elle est de 14 000 € par an pendant 2 ans.

Il informe que monsieur Sébastien LEULLIER, qui était notre référent au Conseil Régional, va changer de poste. Olivier DERUWEZ souhaite remercier monsieur LEULLIER pour sa disponibilité, son professionnalisme et souligne la qualité des échanges qu'ils ont pu avoir.

Olivier DERUWEZ travaille maintenant avec Paul MERLIOT et Michel DORMIEU sur la préparation de l'AG qui est prévue le 26 septembre à Bapaume.

DIRECTEUR TERRITORIAL – M. DORMIEU

Michel DORMIEU informe que les 31 candidatures reçues pour l'Election du Comité Directeur de la Ligue HDF de Basketball ont été validées par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales. La liste des candidats sera envoyée aux clubs accompagnée d'une note indiquant les dispositions sanitaires à respecter dans le cadre de la pandémie liée au COVID-19.

Les rapports moraux des commissions seront également envoyés dans le courant de la semaine prochaine.

Beaucoup de clubs dont le dossier PSF a été rejeté sollicitent Michel DORMIEU pour avoir des explications. C'est la FFBB, par l'intermédiaire de l'ANS, qui leur enverra les motivations de ces refus (Voir note fédérale 2020-09-02 DG-PSF 2020 virements et notifications V FIN).

De la même manière, un retour doit être fait aux clubs par la FFBB concernant les demandes d'emplois civiques dans le cadre de l'agrément fédéral.

Un accord concernant la mise en place d'un compte épargne temps pour le personnel de la Ligue HDF a été signé avec l'ensemble des salariés et a donc été mis en œuvre.

COMMISSION SPORTIVE – J. DENEUX et G. LEPRETRE

La préparation de la saison :

En respect du confinement, une seule réunion préparatoire a pu se tenir en présentiel au siège pour valider les engagements et les règlements. La majorité de préparation de la saison s'est donc faite par contacts et réunions téléphoniques ou visuelles, tant entre les élus, les secrétariats et les clubs.

Quelques points à souligner :

- En l'absence de montées et descentes, l'utilisation du RANKING a cependant modifié assez fortement les présences des équipes sur les différents niveaux, suite aux défections des équipes ayant droit (non-réengagement ou demande de changement de niveau).
- Seules les équipes Féminines de ARRAS PAYS D'ARTOIS (PNF vers NF3) et de ESCAUDAIN (NF2 vers NF1) ont bénéficié de places vacantes en championnat fédéral. Il faut noter les demandes de baisse de niveau pour trois des cinq équipes picardes : BOHAIN, LONGUEAU et VERBERIE. En PNF ; il ne reste donc que deux équipes issues du secteur picard. Elles ont été placées dans la même poule et la mieux classée sera appelée à monter en NF3 !

- En féminines la commission sportive a opté pour une pyramide en poules de 8 (4X8, 3X8, 2X8) pour une meilleure adaptation au nouveau territoire des Hauts de France.
- La grande faiblesse des effectifs féminins du secteur Picard, doublé d'un niveau de jeu qui semble plus faible dans l'ensemble, ne permet plus de pérenniser des poules exclusivement composées d'équipes picardes. Les poules de 8 permettront de garder une meilleure répartition géographique en première phase.
- En masculins et selon les directives fédérales, les secteurs gardent leur(s) montée(s) pour cette nouvelle saison et le championnat PNM reprend avec deux poules de 10 équipes pour le secteur NPDC et une poule de 12 pour le secteur picard. (deux montées NPDC et une Picardie). A noter les demandes de descente des équipes de SANTES et de BERCK (retour en département).
- Le championnat masculin est toujours divisé en trois niveaux avec une pyramide qui regroupe 120 équipes (2X10 +12, 4X10, 4X12). A noter, pour un retour à une meilleure adéquation avec les effectifs des deux secteurs, les 12 descentes programmées (7 pour le secteur NPDC et 5 pour le secteur picard) en vue d'un futur championnat PNM de 2 poules de 12 avec un mélange des équipes des 2 secteurs (16+8).
- Sauf décision contraire des futurs élus, les niveaux RM2 et RM3 comprendront en 2021-2022, 4 poules de 12 équipes. La nouvelle commission devra apprécier si le nombre des équipes du niveau RM2 est compatible avec les exigences de qualité qu'une grande Ligue se doit de pérenniser. **Il semble qu'une pyramide 4X12, 3X12, 2X12 pourrait permettre une sélection plus progressive des meilleures équipes.**
- Les championnats « jeunes » ont été organisés en respect des décisions prises par le Comité Directeur.
 - 🚩 Chez les féminines, 24 par niveau avec quelques places malheureusement laissées vacantes en U13. Conformément aux décisions, 2 phases sont programmées avec 4 poules de 6 (dont une de niveau 1) en phase 1 et 3 poules de 8 en trois niveaux lors de la phase 2. Trois titres sont attribués.
 - 🚩 Chez les masculins, 36 équipes par niveau (40 en U17 pour cette unique saison). Six poules de 6 en phase 1 avec deux poules de niveau 1 puis 3 poules de 8 équipes en 3 niveaux et 2 poules de 6 dites poules de maintien qui disputent leur participation au futur championnat. Trois titres sont attribués.
- Pour le statut de l'entraîneur, peu de modifications (hors les nouvelles appellations des niveaux) en dehors d'une clause nouvelle qui permet aux clubs ayant une équipe unique en région (hors R1) de n'être pas en règle avec le statut même au-delà de la première saison.
- Attention pour les demandes de dérogation qui doivent être demandées en avancée de date ou pour une date de semaine qui suit immédiatement celle prévue.

QUID de la saison qui s'annonce ?

Je ne vous cache pas mon inquiétude quant à la gestion de la saison qui est toute proche maintenant !

Un épais brouillard recouvre une route étroite, sinueuse et jonchée d'obstacles ! Nous sommes toutes et tous concernés, depuis votre serviteur ou son successeur, les secrétariats et les clubs pris en otage entre la nécessité d'un fonctionnement au quotidien et l'incertitude des effectifs ou la permission d'utilisation de leurs locaux !

Personne n'est mieux qualifié que notre président fédéral pour présenter les doutes qui sont dans nos esprits !

D'après un Mail de JP SIUTAT en date du lundi 7 septembre 2020

« Je souhaite vous faire un point des étapes à venir pour lancer la saison et la gérer du mieux possible en fonction des difficultés liées à l'épidémie.

Deux dossiers épineux à suivre : :

- 1. Le lancement des compétitions, leur gestion au jour le jour et leurs adaptations si besoin ;**
- 2. Le traitement des reports de rencontres pour cause COVID.**

Pour le point 1, la Commission Fédérale des Compétitions a présenté un document (joint) en Bureau Fédéral le 29 août dernier ; il s'agit d'une première étape ; il est prévu de finaliser ce point lors du BF du 23 septembre ou tous les scénarii seront traités ; (LR-CD) . Une partie importante des interrogations et travaux en cours sera traitée alors.

Pour le point 2, deux réunions du BF (une ce mardi 8 septembre et la deuxième ce jeudi) afin, si possible, de donner les éléments de procédure et de décisions de report de rencontres officielles ; même si « du mou » existe sur les calendriers, il ne faut pas griller les dates disponibles par manque de rigueur dans le traitement des demandes.

3 acteurs semblent pouvoir décider l'annulation et donc le report d'une rencontre :

- 1. L'État (Préfet et/ou ARS) : pas grand-chose à faire ; nous attendons des éléments d'harmonisation des positions des ARS ;**
- 2. La Collectivité Locale propriétaire de l'équipement : Ludivine SAILLARD à la fédération est chargée de tenter de prendre l'attache au fur et à mesure de la portée à connaissance des cas ;**
- 3. La FFBB (donc la LR et le CD) : sur demande du club recevant ou du club visiteur.**

Nous devons établir des critères précis conduisant à la décision de report (ou non) de la rencontre et une procédure rigoureuse pour éviter des recours.

La fédération doit travailler sur ces deux points ce mardi, en s'appuyant sur les travaux de la fédération de handball et devrait conclure jeudi.

Les critères précis seront les mêmes pour toutes les rencontres fédérales, qu'elles soient championnat de France, régionales ou départementales.

Les Ligues et Comités Départementaux devront définir la procédure à suivre par les clubs pour leurs rencontres en s'appuyant sur celle que la fédération mettra en place et qui sera diffusée vendredi prochain.

Ce n'est pas simple ; une bonne raison de rester positifs et mobilisés, nous allons lancer cette saison, et cela sera une belle saison !

Amitiés à tous

Jean-Pierre SIUTAT

LES PREMIERES REPONSES DE LA C.F.C.

ADAPTATION DES COMPETITIONS : PRINCIPES

Suite à l'arrêt de toutes les compétitions 2019-2020, lié à la crise sanitaire, il est indispensable de prévoir les différents scénarii de déroulement des futures compétitions (2020-2021 et ultérieures): de la simple perturbation jusqu'à un potentiel nouvel arrêt, temporaire ou non, sur l'ensemble ou parties des territoires, de métropole et d'outre-mer.

Fédération, Ligues Régionales et Comités Départementaux sont donc tous concernés.

Deux scénarii, deux objectifs :

- 1- Amener les compétitions jusqu'à leur terme dans un cadre conforme au format initial ou avec uniquement des adaptations calendaires ;**

2- En cas d'impossibilité pour la compétition d'aller jusqu'à son terme, prévoir les modalités alternatives d'accession et rétrogradation, d'attribution de titres, en s'assurant de respecter l'équité sportive et une continuité territoriale entre les différentes divisions , dans ce cas, afin de préciser ces modalités alternatives, il faudra modifier les dispositions règlementaires de ces compétitions(hors LNB et LFB).

La 1^{ère} question à se poser est la suivante :

- Q1 : Est-ce que la compétition va jusqu'à son terme en respectant son format initial, avec un calendrier général défini initialement ou selon un calendrier adapté ?**

Si oui → Application des règlements sportifs particuliers de chaque compétition

Si non → La compétition est en « mode dégradé »

Dans le cas d'une compétition en « mode dégradé », deux questions supplémentaires doivent alors être posées :

- Q2 : L'interruption de la compétition (phase en cours) est-elle générale ou localisée ?**
- Q3 : L'interruption de la compétition (phase en cours) est-elle définitive ou provisoire ?**

En fonction des réponses aux questions ci-dessus, plusieurs cas sont envisagés pour une compétition en « mode dégradé ».

4 CAS :

Interruption	Définitive	Temporaire
Générale	Cas 1 : GD	Cas 2 ; GT
Localisée	Cas 3 : LD	Cas 4 : LT

Pour chacun de ces 4 cas, il convient de travailler en deux étapes :

- Etape 1** : Evaluer l'impact sur la compétition
- Etape 2** : Définir les modalités alternatives

Etape 1 : Evaluer l'impact sur la compétition

L'objectif de cette étape étant d'évaluer l'impact de la dégradation sur la compétition, les questions à se poser sont dans l'ordre :

- Q4 : Quel est le nombre d'équipes impactées ?**
- Q5 : Quel est le nombre de poules impactées ?**
- Q6 : Quel est le nombre de rencontres (au total des poules) impactées ?**

La notion « d'impact significatif » sera définie par la Fédération et applicable sur l'ensemble des compétitions pour l'ensemble du territoire.

Etape 2 : Définir les modalités alternatives

L'objectif est de définir les modalités alternatives (en substitution de celles prévues au début de la compétition), les questions suivantes doivent trouver réponse :

- Q7 : Quels sont les résultats pris en compte pour établir le classement ?**
- Q8 : Quelle est le mode de calcul du classement ?**
- Q9 : Comment procède-t-on à des accessions et des rétrogradations ?**
- Q10 : Comment attribue-t-on les titres de champion ?**
- Q11 : Comment procède-t-on aux remplacements afin de pourvoir aux éventuelles places vacantes ?**

La Fédération proposera, pour ses propres compétitions et celles des ligues et comités, des modalités alternatives répondant aux différentes questions selon les cas.

Ligues et Comités pourront proposer leurs propres modalités alternatives ; elles devront être validées par la Fédération.

CRO – JM. TARTARE

Jean-Michel TARTARE fait le bilan des recyclages OTM et arbitres.

OTM

Recyclage organisé en 2 temps

- . 1ère partie, test théorique sur GoogleForms
- . 1 journée de visioconférence le 6 septembre
- . 70 OTM validés, 80 participants à la visioconférence et 12 échecs au test théorique.

Le rattrapage est prévu les 3 et 4 octobre selon les mêmes principes : (5 OTM doivent faire leur QCM, et 8 participer à la visioconférence)

ARBITRES

A la suite des recyclages régionaux ayant eu lieu les 5 et 6 septembre dans les secteurs (rattrapage le 4 octobre) et des tests physiques à Roncq pour les HN/Nat/Fed, afin d'éviter des rassemblements nombreux, et mettre en place plus facilement les mesures barrière, voici les résultats.

Niveaux	Arbitres validés	Échecs L Léger (rattrapage)	Echec QCM (rattrapage)	L Léger à effectuer (blessés ou COMED)	En attente de Luc Léger ou autre
HN	7			1	2
NATIONAUX et FEDERAUX	37	2		3	6 + 1 non inscrit
R1/R2/R3/ stag./CRJ	89	10	9	23	8 inscrits séance rattrapage
TOTAL	133	12	9	27	17

Jean-Michel TARTARE souligne également le succès de la préformation régionale mise en place à l'attention des arbitres départementaux, avec 63 inscrits, qui effectuent des questionnaires théoriques et vidéos jusqu'au 15 septembre, ensuite 3 ½ journées terrains seront mises en place pour juger de leurs capacités pratiques et les intégrer à la formation régionale.

COMMISSION TECHNIQUE – C. DEVOS

Intervention de Christian DEVOS

Christian DEVOS se réjouit que l'ETR fasse un excellent travail

Intervention de Fabien FRYDRYSZAK

Notes et éléments introduction

Le maintien des CTS en qualité d'agent de l'Etat a été confirmé cette semaine par Mme Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des sports.

L'ensemble des CTF sont dorénavant à jour au niveau des cartes professionnelles.

Pôle Espoirs

Filière de détection

En attente d'informations fédérales quant au maintien des différentes échéances

Amiens

Rentrée le 24/8 – stage d'intégration. Tous les éléments prévus sont entrés normalement.

Une situation difficile à gérer en relation avec la participation aux entraînements club U15 élite. Tout semble rentré dans l'ordre.

Wattignies

Rentrée le 24/8 – stage d'intégration également. Pas de soucis particuliers à soulever sur cette rentrée.

Deux alertes covid au Pôle basket-ball :

- . Staff sur la deuxième semaine – mise en place de quatorzaine et passage de tests. Les tests se sont avérés négatifs.
- . Joueur la semaine dernière – un membre de la famille d'un pensionnaire a été testé positif. Le joueur et son camarade de chambre ont été isolés et testés. Les tests sont également négatifs.
- . Un pôle du CREPS est actuellement fermé pour cause de covid et certains pôles basket sont également fermés sur le territoire (une joueuse du Pôle dans la classe d'une des pensionnaires de ce pôle. La famille a fait passer un test à titre préventif)

On devrait avoir confirmation de la démission d'un pensionnaire masculin cette semaine. Le jeune a manifesté son désir de quitter la structure. Un rendez-vous est programmé avec la famille cette semaine.

Divers Pôle

Les commandes dotation Pôle sont en cours

Les inscriptions FBI sont faites, les inscriptions PSQS majoritairement faites également.

Volonté de monter les formations arbitres, entraîneurs et OTM sur le Pôle en lien avec les commissions de la Ligue concernées.

Bilan des demandes de subvention ANS pour le lancement des différentes actions.

Hauts-de-France Basket-Ball élite

U15 élite filles

RAS

U15 élite garçons

Arrivée sur Gravelines d'Axel VILLAIN, joueur picard ayant refusé son entrée Pôle l'année dernière pour cause de distance du club U15 élite et du sacrifice familial que cela engendrerait (mail parental en archive). Contact pris avec l'entraîneur.

U18 élite, centres de formation et centres d'entraînements masculins

RAS

U18 élite, centres de formation et centres d'entraînements féminins

RAS

Information CTS et points divers

Demande du LMB par rapport à Max Deke.

Intervention d'Olivier D'HALLUIN

Olivier D'HALLUIN informe que les dernières formations Initiateur vont se terminer avec les personnes qui étaient déjà inscrites avant le confinement. Les personnes reçues seront considérées comme étant Initiateur en début de saison 2019/2020.

L'offre complète des actions de revalidation des entraîneurs sera publiée dans le courant de la semaine prochaine.

COMMISSION DE DISCIPLINE – B. VERKINDT

Bernard VERKINDT informe que sur la fin de la saison 2019/2020, la commission a traité 21 dossiers en visioconférence.

Il a participé au Campus FFBB et informe des nouvelles dispositions en ce qui concerne les fautes techniques automatiques. Il ajoute que la visioconférence sera maintenant autorisée même hors période de confinement.

BASKET 3x3 – S. HEMBERT

Sophie HEMBERT a participé à l'organisation de l'OPEN PLUS de Saint Paul dans l'Oise

BASKET CITOYEN – E. COESTIER

Elizabeth COESTIER informe que le CD59 a offert deux chèques à tous les clubs du CD59.

TRESORERIE – B. VANHAMME

Bertrand VANHAMME fait un point sur la trésorerie.

Il informe que 7 clubs n'ont pas réglé leur cotisation départementale de la saison 2019/2020. Une facture de la saison 2019/2020 n'a pas été payée.

Il a reçu :

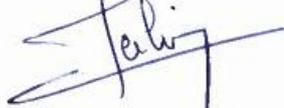
- . 16 000 € du Conseil Régional au titre de l'aide à l'organisation de l'AG FFBB au Touquet. Cette somme sera reversée au CD62.
- . 18 000 € du Conseil Régional au titre du fonctionnement du Pôle picard
- . 17 538 € de la FFBB au titre de la ristourne sur les championnats de France.

Il a payé :

- . 195 585 € pour le solde des licences 2019/2020

L'ordre du jour étant épuisé,
Le Président clôture la séance 19h45.

Le Président,
P. MERLIOT



Le Secrétaire Général,
O. DERUWEZ